

Motion du 9 juin 2009 de Mmes Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo, Alexandre Wisard et Simon Brandt: «La Terrassière, un quartier unique en danger... à sauver!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 10 juin 2009)

MOTION

Considérant:

- que le quartier situé au bas du triangle de Villereuse constitue véritablement un ensemble tout à fait particulier par son urbanisme, son architecture, ses petits commerces, son ambiance;
- que ce quartier, construit en grande partie entre 1840 et 1910, a vu bon nombre de ses bâtiments rénovés d'une manière originale lors d'une opération menée par l'architecte Pascal Hausermann entre 1976 et 1983;
- que ce quartier unique, avec ses gabarits bas, à échelle humaine, sert, de plus, d'écrin au magnifique immeuble Clarté, seule œuvre de Le Corbusier à Genève, monument classé, actuellement en cours de restauration et en passe d'être inscrit au patrimoine mondial par l'Unesco. Cette valeur patrimoniale constitue une «plus-value» culturelle et touristique importante pour notre ville;
- que ce quartier du bas du triangle de Villereuse (comme d'ailleurs le haut du triangle), malgré son intérêt, ne bénéficie d'aucune protection patrimoniale;
- que l'immeuble de tête de la rue, 6, rue Terrassière, est actuellement menacé par une demande de démolition qui menace, de fait, également son voisin, la fameuse Maison rouge, 2 bis-4, de la rue éponyme, tous deux vraisemblablement construits par l'architecte Jean Marc Louis Junod entre 1850 et 1856,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de demander aux instances cantonales compétentes de prendre les mesures de protection adéquates, par exemple en élaborant un plan de site en vue de préserver ce quartier unique de la Terrassière, au charme indéniable.